

## Réunion du 16 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **16 décembre 2020 à 19h00**.

**13** Présents : **ROUFFY** Marc, **DE SOUZA** Pascal, **DEPONT** Joëlle, **BERTRAND** Danielle, **RAVEAU** Bernard, **NOULHIANE** Jocelyne, **JOENNEY** Vincent, **BRUN** Caroline, **BELLINO** Corinne, **PIQUE** Fernand, **LANDUREAU** Marc, **BLAIN** Bernard, **TOSI** Alberto.

**1** Absent excusé : **JACQUET** Magali (procuration).

### Tarifs 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs des repas pour 2021** :

- cantine enfant :	2,85 €
- cantine Villegouin :	4,50 €
- cantine Saint-Genou	3,30 €
- cantine adulte (école) :	6,30 €
- repas Club Commune :	7,20 €
- repas Club Hors Commune :	8,20 €
- repas à domicile Commune :	6,30 €
- repas à domicile Hors Commune :	7,50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs du Service des Eaux pour 2021** :

- <u>abonnement</u>	* maison	78,60 € / an
-	* jardin	58,00 € / an
- <u>prix du mètre cube</u>	* de 0 à 100 m <sup>3</sup>	<b>1,10 €</b>
	* de 101 à 250 m <sup>3</sup>	<b>1,05 €</b>
	* de 251 à 500 m <sup>3</sup>	<b>0,87 €</b>
	* au-delà de 500 m <sup>3</sup>	<b>0,62 €</b>
- <u>construction ou modification d'un branchement d'eau</u>		
	* prix forfaitaire jusqu'à 10 mètres linéaires	790,00 €
	* le mètre linéaire au-delà de 10 m linéaires	40,00 €
- <u>réparation de fuites d'eau sur branchement occasionnées par l'abonné</u>		
	* prix forfaitaire (déplacement)	68,00 €
	* heure de main d'œuvre s'ajoutant au forfait	34,00 €
- <u>déplacement de compteur d'eau anti-gel</u>		
	* prix forfaitaire jusqu'à 5 mètres linéaires de canalisations	126,00 €
	* le mètre linéaire au-delà de 5 mètres linéaires	40,00 €
- <u>déplacement d'un compteur d'eau avec pose d'un boîtier et d'un compteur anti-gel</u>		
	* prix forfaitaire jusqu'à 5 mètres linéaires de canalisations	250,00 €
	* le mètre linéaire au-delà de 5 mètres linéaires	40,00 €
- <u>remplacement d'un boîtier anti-gel détérioré par l'abonné</u>		170,00 €
- <u>remplacement d'un compteur d'eau détérioré par l'abonné</u>		190,00 €
- <u>étalonnage d'un compteur d'eau sur banc agréé SIM</u>		85,00 €
- <u>fermeture d'un branchement d'eau</u>	42,50 €	
- <u>réouverture d'un branchement d'eau</u>	42,50 €	
- <u>contrôle des installations en cas d'utilisation d'une ressource en eau privée</u>		120,00 €
- <u>réouverture d'un branchement d'eau après résiliation</u>		230,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs du Service Assainissement pour 2021** :

- <u>taxe assainissement</u> :	<b>1,20 € le m<sup>3</sup></b>
- <u>prime fixe</u>	<b>45 €</b>
- <u>surtaxe</u>	<b>1,50 € le m<sup>3</sup></b>
<i>(pour les maisons non raccordées ou incorrectement raccordées au réseau d'eaux usées)</i>	
- <u>branchement</u>	prix forfaitaire <b>722 €</b>
- <u>désobstruction d'un siphon</u>	prix forfaitaire <b>200 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs des copies et fax pour 2021** :

Gratuité pour les associations qui apportent leur papier.

Format		A4		A3	
		Recto	Recto verso	Recto	Recto verso
Noir	Commune	0,15 €	0,25 €	0,30 €	0,45 €
	Hors Commune	0,30 €	0,45 €	0,60 €	0,90 €
Couleur	Commune	0,65 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €
	Hors Commune	1,30 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €
Fax	Commune	0,15 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs du Cimetière et du Columbarium pour 2021** :

Concession	50 ans	30 ans	15 ans	perpétuelle
Emplacement simple (1,20x2,50) soit 3m <sup>2</sup>	<b>414 €</b>	<b>321 €</b>	<b>231 €</b>	-----
Emplacement double (2x2,50) soit 5m <sup>2</sup>	<b>690 €</b>	<b>535 €</b>	<b>385 €</b>	-----
Location du caveau provisoire	-----	-----	-----	<b>1 € / jour</b>
Dans le cadre de la régularisation des sépultures en terrain commun ou de la régularisation de la surface occupée	<b>138 € / m<sup>2</sup></b>	<b>107 € / m<sup>2</sup></b>	<b>77 € / m<sup>2</sup></b>	-----
Régularisation de la <b>surface complémentaire</b> occupée dans le cadre de la reprise des sépultures en terrain commun ( <b>seulement en cas d'existence d'1 acte de concession pour l'autre partie de la concession</b> )				<b>168 € / m<sup>2</sup></b>

**Case (dans le columbarium : collectif).** Hors sol. Peut contenir plusieurs urnes.

Prix forfaitaire pour une urne	50 ans	<b>500 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	30 ans	<b>300 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	15 ans	<b>200 €</b>
Porte de fermeture des cases (par concession)		<b>80 €</b>
Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire		<b>50 €</b>

**Cavurne (lieu de recueillement privé).** Dans le sol.

Version cinéraire du caveau. Petit caveau individuel, refermé par une dalle béton.

Prix forfaitaire pour une urne	50 ans	<b>700 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	30 ans	<b>500 €</b>
Prix forfaitaire pour une urne	15 ans	<b>300 €</b>
Droit d'occupation par urne cinéraire supplémentaire		<b>50 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs de location du CSC pour 2021** :

Associations et particuliers	Palluau-sur-Indre	Hors Commune
<b>SALLE - CUISINES</b> (vaisselle ordinaire)	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>
<b>la veille</b>	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
<b>LOTO / CONCOURS de BELOTE</b>	<b>100 €</b>	<b>250 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>CUISINES et FRITEUSE</b>	<b>45 €</b>	<b>60 €</b>
<b>VIN d'HONNEUR</b> (vaisselle ordinaire)	<b>100 €</b>	<b>250 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>THE DANSANT</b> (vaisselle ordinaire)	<b>200 €</b>	<b>40 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50€</b>
<b>EXPOSITION COMMERCIALE</b> (vaisselle ordinaire)	<b>1.000 € la semaine</b> (du lundi au vendredi)	<b>2.000 € la semaine</b> (du lundi au vendredi)
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>

<b>SALON</b> (vaisselle ordinaire)	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>
<b>CUISINES</b>	<b>35 €</b>	<b>50 €</b>
<b>CUISINES seules</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>
<b>VIDEO PROJECTEUR</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
caution	<b>1.000 €</b>	<b>1.000 €</b>
<b>LOCATION VAISSELLE DECOREE</b> <b>VAISSELLE MANQUANTE</b> ou <b>CASSEE</b> (lors de l'état des lieux de sortie)	<b>0,15 € l'unité</b> <b>2,00 €</b>	<b>0,15 € l'unité</b> <b>2,00 €</b>
<b>TABLES RONDES</b> (8 personnes)	<b>5 € la table</b>	<b>5 € la table</b>
<b>TABLE CASSEE</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Remise en état des locaux</b> par le personnel communal	<b>50 € / heure</b>	<b>50 € / heure</b>
<b>CAUTION</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
<b>CAUTION ménage</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>

#### Autres tarifs :

- Familles Rurales : **90 €** / concours de belote (1 tous les 2 mois)
- Prosipal : **235 €** du vendredi 14h30 au lundi 11h (salon du livre)
- L'Amuzette de Buzançais : **300 €** thé dansant (1/mois)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs de vente de la vaisselle** pour **2021** :

	l'unité	les 6	les 12
Assiette plate	2,50 €	12 €	18 €
Cendrier vide poche	7,50 €		

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, maintient les **tarifs des droits de place** pour **2021** :

Forfait de 2 € par dimanche présent

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les **tarifs de location de la friteuse** pour **2021** :

- Associations de la Commune : **50 €** / jour d'utilisation
- Associations hors Commune : **50 €** / jour d'utilisation
- Caution **250 €**

#### Commune - Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires suivantes :

Inscription au budget de la Commune de nouvelles recettes en investissement pour les travaux de l'église (mécénat de la Fondation du Patrimoine de 25 200 € et un don de l'association DILECTA de 14 000 €) et de nouvelles dépenses pour les travaux du Champ de Foire pour 27 467 €.

L'ensemble faisant diminuer les emprunts globaux de 11 733 €.

Des ajustements de crédits sont réalisés en fonctionnement correspondant à l'attribution de compensation (CLECT) votée précédemment pour 5 200 €.

Un ajout est également inscrit tant en dépenses qu'en recettes pour l'amortissement d'une subvention à hauteur de 528 € qui avait été omis lors de l'établissement du budget.

#### Service des Eaux - Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires suivantes :

Un transfert de crédits de 1 500 € entre chapitre afin de régulariser un compte déficitaire.

#### Service Assainissement - Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires suivantes :

Inscription de recettes nouvelles générées par une vente supplémentaire de l'assainissement pour 2 100 € et l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'eau pour le traitement des boues liée à la COVID19 à hauteur de 5 000 €.

Le montant total est inscrit en dépenses pour le paiement de l'évacuation et du traitement des boues.

### SDEI - Pose d'une borne de recharge électrique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la pose d'une borne de recharge électrique par le SDEI sur la Place du Champ de Foire selon le plan de financement suivant :

Investissement Montant des travaux		Fonctionnement Montant annuel	
Participation Commune 75%	<b>8.625 €</b>	Participation Commune 75% du montant réel	<b>900 €</b>
Participation SDEI 25%	<b>2.875 €</b>	Participation SDEI 25% du montant réel	<b>300 €</b>
<b>Total</b>	<b>11.500 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>1.200 € TTC</b>

La TVA du montant total des travaux est à la charge du SDEI.

Cette estimation comprend les frais de raccordement au réseau électrique, la pose de la borne, le consuel ainsi que la mise en fonctionnement de la borne.

L'aménagement de la place de parking n'est pas compris.

### Eglise Saint-Sulpice - restauration des vitraux - Fondation DILECTA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de 14.000 € de la Fondation DILECTA (Fondation qui favorise la connaissance, la mise en valeur et la protection du petit patrimoine) pour les vitraux de l'Eglise Saint-Sulpice dont la restauration s'élève à 80.000 € HT, soit 96.000 € TTC.

### Rue Haute - Galerie d'artistes

Un peintre galériste, actuellement installé à Chédigny, a sollicité la Commune pour occuper la ou les maisons communales situé(e)s au 14 et 16 rue Haute à la condition que les travaux soient terminés au 30 juin 2021 pour une installation au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il propose d'occuper les lieux l'été et d'organiser des petits concerts dans la courette de la rue d'Orange.

Les 2 maisons pourraient être réunies en une seule. La grotte, la cave et le rez-de-chaussée méritent d'être mis en valeur, ce qui participerait à la redynamisation de la rue Haute.

Cependant, ces maisons demandent quelques travaux de toiture, menuiseries, électricité et plancher.

Avant de s'engager complètement, il faut savoir à combien s'élèvent les travaux (estimation 63.000 €) et surtout le montant des subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de poursuivre ses démarches en ce sens.

### Bâtiment communal - demande de location

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer le garage situé 14, rue du Ha-Ha à M. BRUNETAUD Michel, domicilié 7, rue du Ha-Ha afin d'y entreposer du bois pour un loyer de 50 € / mois.

### Petites Cités de Caractère

Pour prétendre au label « Petites Cités de Caractère », il faut répondre à plusieurs critères :

- Agglomération soumise à une protection des Monuments Historiques ou d'un patrimoine remarquable,
- Commune de moins de 6.000 habitants
- Présence d'un bâti suffisamment dense pour avoir l'aspect d'une cité ou détenir un patrimoine homogène,
- Programmes pluriannuels de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti,
- Stratégie de développement touristique sur le territoire,

L'obtention de ce label apporte un gain de visite de 30% et la notoriété se voit au plan national.

Le comité d'homologation effectuera 2 visites sur place et jugera la volonté de la Commune à embellir, à faire venir du monde et à protéger le patrimoine.

En cas d'obtention, plusieurs projets devront en découler, notamment la réfection de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux dans les entrées de bourg, et l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de poursuivre ses démarches en ce sens.

### Site Patrimonial remarquable

En 2007 avait commencé l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Cette démarche a été stoppée en 2014 car les réunions avec l'architecte en charge du dossier se déroulaient dans un climat tendu et le périmètre retenu était beaucoup trop vaste.

Un des critères pour l'obtention du label « Petites Cités de Caractère », est la mise en place d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui remplace l'AVAP.

Le Conseil Municipal charge le Maire de poursuivre les démarches afin de relancer cette étude mais avec 3 conditions :

- Reprendre les bases de l'AVAP
- Réduire la surface à protéger exclusivement au centre-bourg
- Obtenir au moins 50 % de subvention pour cette étude

## Eoliennes

M. SERRE de la SCEA du Chêne Rond souhaite installer 4 à 6 éoliennes d'une hauteur de 150 m avec des pâles de 30 m sur le nord de la Commune afin d'aider financièrement son fermier exploitant à La Maison Rouge.

L'altitude relevée au Pas de Cheval est de 170 m et celle du Château de Palluau de 150 m : ce qui signifie que les éoliennes seront visibles du château.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a récemment voté contre l'installation d'éoliennes sur son territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Palluau-sur-Indre car cela serait en contradiction avec la demande du label « Petites Cités de Caractère ».

Le Maire,

Marc ROUFFY